



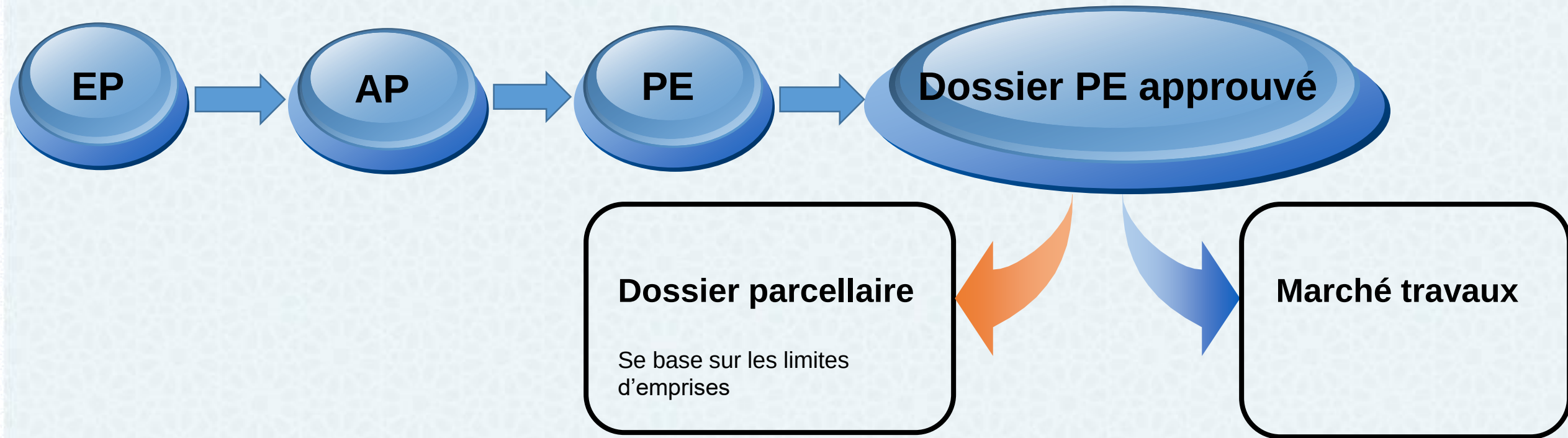
Développement du réseau routier face au défi du foncier Problèmes spécifiques de l'expropriation rencontrés lors des projets routiers

Par M. WORIGHI HICHAM

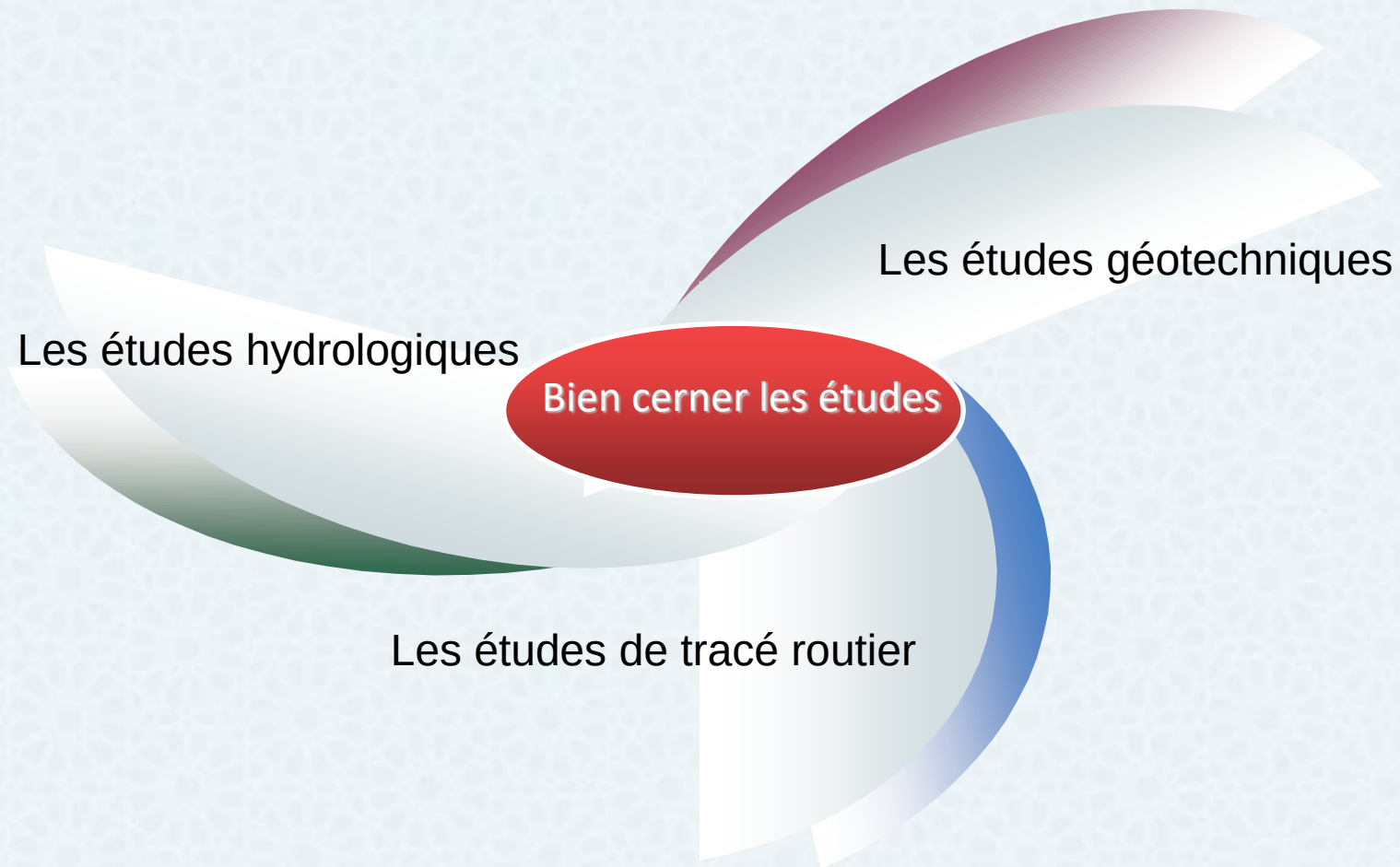
PLAN DE L'EXPOSÉ

- Pratique actuelle de conception routière face au besoin foncier.
- Benchmarking du processus d'expropriation au Maroc et à l'étranger .
- Impacts des procédures d'expropriation sur l'aboutissement des projets.
- Cas concrets de problèmes de foncier rencontrés lors des travaux routiers
- Dispositions à prendre.

Pratique actuelle de conception routière face au besoin foncier



Pratique actuelle de conception routière face au besoin foncier



Pratique actuelle de conception routière face au besoin foncier

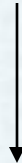
Les études géotechniques



La structure de chaussée



Les pentes de talus



Les pentes de talus ont un énorme impact sur les entrées en terre, et par la suite sur l'emprise à exproprier



Voie express Taza Alhoceima. Passage d'une pente de 1H/3V à 1H/1V

Pratique actuelle de conception routière face au besoin foncier

Les études hydrologiques

Pose dalot



Aménagement exutoire

Un ouvrage positionné différemment lors des travaux, aura un impact sur l'emprise à exproprier

Pratique actuelle de conception routière face au besoin foncier

Chantier



Benchmarking du processus d'expropriation au Maroc et à l'étranger

Maroc - France - Belgique - Afrique de l'Ouest (Cameroun & Cote d'Ivoire)

- L'expropriation se fait en deux phases:
 - I – la phase administrative.**
 - II – la phase judiciaire.**
- Au Maroc la loi n°7-81 régit le processus d'expropriation

Benchmarking du processus d'expropriation au Maroc et à l'étranger

Temps

Même procédure
Quelques différences

Négociations avec les propriétaires locaux
en Afrique de l'Ouest soumis à un arbitrage

Consultations élargies avec le réseau des
associations civiles, sollicité par l'Administration et
les particuliers

Benchmarking du processus d'expropriation au Maroc et à l'étranger

Processus d'expropriation au Cameroun:

- ▶ Deux phases toujours, mais des négociations préalables sont effectuées
- ▶ En cas de désaccord, les résultats desdites négociations sont soumis à l'arbitrage du Ministre chargé des domaines.
- ▶ En cas d'arbitrage infructueux, il est procédé à l'expropriation aux frais du bénéficiaire dans les conditions prévues.
- ▶ C'est le ministre des domaines qui apprécie le bien-fondé du projet. Il peut alors, en cas d'acceptation du dossier, prendre un arrêté déclarant d'utilité publique les travaux projetés et définit le niveau de compétence de la commission chargée de l'enquête d'expropriation dite commission de constat et d'évaluation.

Impacts des procédures d'expropriation sur l'aboutissement des projets

Certains expropriés sont mécontents vis-à-vis des procédures prises lors de l'expropriation.

accrochage

Expertise judiciaire

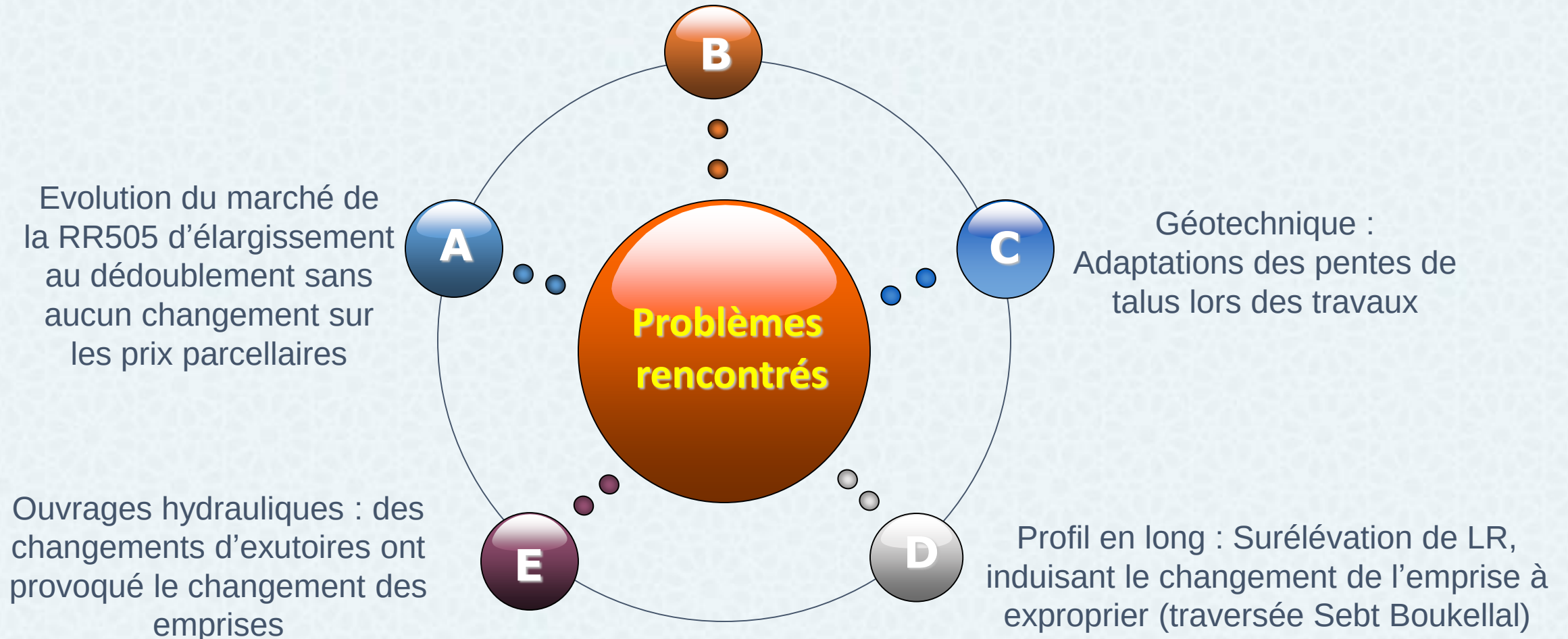


Impacts des procédures d'expropriation sur l'aboutissement des projets

- Retard de l'aboutissement de l'utilité publique.
- Conflits entre expropriés et expropriants.
- Sécurité des ouvriers face au mécontentement des expropriés.
- Retard au niveau du délai et du coût du projet.

Cas concrets de problèmes de foncier rencontrés lors des travaux routiers au Maroc : Cas de la voie express Taza-Al Hoceima

Date d'établissement des travaux parcellaires



Conclusion : Dispositions à prendre

- Financement.
- Gouvernance.
- Conception.

Conception

- Une bonne conception peut amener à une bonne optimisation du foncier exproprié
- Sensibiliser le BET dès la phase de la conception des études, aux problèmes spécifiques liés à l'expropriation.

Conclusion : Dispositions à prendre

Financement

- Créer un fonds d'expropriation, alimenté par les crédits non encore utilisés, qui sera à la disposition des administrations expropriantes quand elles le veulent.
- Opter de plus en plus vers des indemnisations à l'amiable pour éviter toute réaction et gestes pouvant venir de l'exproprié et qui pourra avoir un impact négatif sur le déroulement du projet.
- Favoriser un accord à l'amiable pour éviter une surévaluation des terres par l'expertise judiciaire, ce qui pourrait bloquer la régularisation des indemnités .

Conclusion : Dispositions à prendre

Gouvernance

- Mise en valeur des enquêtes parcellaires en dissociant ces prestations des travaux réalisées par le topographe du BET chargé de l'étude, ou en prévoyant l'actualisation de ces travaux lors du démarrage du chantier.
- Consacrer un budget et un délai à part à l'établissement des enquêtes et états parcellaires.

Merci pour votre attention